



REPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES
FORESTIERES



COORDINATION NATIONALE REDD+

*Projet de soutien à la préparation à la Réduction des Émissions dues à la Déforestation et
à la Dégradation des forêts (REDD+)*

AUTOEVALUATION PARTICIPATIVE DU PROCESSUS DE PREPARATION DU
TOGO A LA REDD+

SYNTHESE NATIONALE DES CONSULTATIONS DES ORGANISATIONS DE LA
SOCIETE CIVILE

Composante 1 : Appui aux dispositifs nationaux de gestion de la préparation

Activités A13C1 du PTBA 2021

Financement : Don FCPF TF 0A8880 administré par le groupe de la Banque mondiale

Mai 2021

¹ Autorités administratives, communales et traditionnelles / Services techniques publiques / organisations de la société civile / organisations du secteur privé / les acteurs des médias.

Table des matières

1. INTRODUCTION	3
2. Participation aux ateliers de consultation et d'auto-évaluation	4
3. Résumé des résultats de l'évaluation par composante	5
4. Résultats de l'évaluation	7
5. SYNTHÈSE DES FAIBLESSES	16
6. ACTIONS POUR AMÉLIORER LES FAIBLESSES	16
CONCLUSION	17
Annexes	18

1. INTRODUCTION

Le Togo a démarré son plan de préparation à la REDD+ depuis 2015 avec l'appui des partenaires techniques et financiers, principalement le fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) à travers la Banque mondiale.

Sept ans après le démarrage du processus de préparation du Togo à la REDD+, il se dégage des résultats tangibles.

En effet, le Togo s'est doté d'une stratégie nationale REDD+ assortie d'un plan d'actions avec les instruments de sauvegardes devant encadrer la gestion des risques environnementaux et sociaux lors de la mise en œuvre de cette stratégie. Le mécanisme de partage des bénéfices, le mécanisme de gestion des plaintes et le niveau d'émission des forêts ont été également élaborés. La préparation de ces différents instruments a privilégié la démarche participative et inclusive en impliquant toutes les parties prenantes à tous les niveaux.

Dans le but de partager le contenu des différents documents avec les acteurs et recueillir leurs préoccupations, des ateliers de consultation et de validation ont été organisés aux niveaux local, préfectoral, régional et national. L'ensemble de ces documents a été approuvé par le comité national REDD+ et adoptés par le gouvernement en conseil des ministres le 24 mars 2021.

La finalisation des travaux de préparation du Togo à la REDD+ est prévue au 31 décembre 2021. Il est donc apparu fondamental de réaliser l'auto-évaluation participative de l'ensemble du processus avec les parties prenantes afin d'apprécier de façon objective les progrès réalisés, de finaliser le dossier préparatoire ou R-Package et le transmettre au FCPF au plus tard en août 2021.

L'auto-évaluation participative du processus de préparation à la REDD+ avec les parties prenantes, s'est déroulée du 03 au 21 mai 2021. Six (06) ateliers régionaux et un atelier au niveau central ont été organisés pour recueillir les appréciations, les commentaires et les observations des parties prenantes au processus ; ressortir les points forts et les points faibles et proposer les actions à mettre en œuvre pour améliorer les points faibles et consolider les acquis.

Le présent rapport fait la synthèse des résultats de l'auto-évaluation de l'ensemble des acteurs de la société civile des six régions du Togo. Ces acteurs ont porté leurs appréciations sur les six thématiques suivantes :

1. Dispositifs/organes mis en place pour gérer le processus de préparation à la REDD+ ;
2. Sensibilisation, participation et consultation ;
3. Préparation de la stratégie nationale REDD ;
4. Réalisation de l'évaluation environnementale sociale stratégique ;
5. Préparation du mécanisme de gestion des plaintes ;
6. Elaboration du mécanisme de partage de bénéfices.

Le présent rapport s'articule autour des points suivants :

- ✓ Participation aux ateliers de consultation et d'auto-évaluation,
- ✓ Résumé des résultats de l'évaluation par composante,
- ✓ Résultats de l'évaluation,
- ✓ Synthèse des faiblesses,
- ✓ Actions pour améliorer les faiblesses.

2. Participation aux ateliers de consultation et d'auto-évaluation²

Dans les six régions, les acteurs de cinq plateformes des organisations de la société se sont prononcés sur les progrès réalisés dans le processus de préparation du Togo à la REDD+. Il s'agit des acteurs du CNOOD, CNJ, CF-REDD+, FETAPH et ONATEPH.

Le tableau ci-dessous résume leur participation par région désagrégée par sexe.

Sur un total de 164 participants attendus dans les six régions, 137 acteurs ont effectivement pris part aux ateliers d'auto-évaluation soit un taux de participation de 83,54%. Sur les 137 participants, 55 sont des femmes soit un taux de participation de 40,15% contre 59,85% des hommes.

Les listes des participants par région sont annexées au présent rapport.

Tableau récapitulatif des participants (acteurs de la société civile)

Régions	Acteurs attendus		Acteurs ayant participé			
	structures	Nombre de participants	structures	Hommes	femmes	Total
Savanes	CNOOD/ONG	8	CNOOD/ONG	8	2	10
	CNJ/CRJ	7	CNJ/CRJ	5	0	5
	CFREDD	8	CFREDD	0	7	7
	FETAPH	2	FETAPH	0	0	0
	ONATEPH	2	ONATEPH	0	1	1
	Total Savanes	27	Total	13	10	23
	Kara	CNOOD/ONG	8	CNOOD/ONG	7	2
CNJ/CRJ		7	CNJ/CRJ	8	0	8
CFREDD		8	CFREDD	0	8	8
FETAPH		2	FETAPH	2	0	2
ONATEPH		2	ONATEPH	2	0	2
Total Kara		27	Total	14	10	29
Centrale	CNOOD/ONG	8	CNOOD/ONG	5	2	7
	CNJ/CRJ	7	CNJ/CRJ	8	0	8
	CFREDD	8	CFREDD	0	2	2
	FETAPH	2	FETAPH	4	0	4
	ONATEPH	2	ONATEPH	3	2	5
	Total Centrale	27	Total	20	6	26
Plateaux-Est	CNOOD/ONG	8	CNOOD/ONG	6	0	6
	CNJ/CRJ	7	CNJ/CRJ	4	0	4
	CFREDD	8	CFREDD	0	7	7
	FETAPH	2	FETAPH	1	0	1
	ONATEPH	2	ONATEPH	2	0	2
	Total plateaux-Est	27	Total	13	7	20
Plateau-Ouest	CNJ/CRJ	6	CNJ/CRJ	2	4	6
	CFREDD	6	CFREDD	0	7	7
	Total Plateau-Ouest	27	Total	2	11	13
	CNOOD/ONG	8	CNOOD/ONG	7	1	8

² Faire une synthèse des structures invitées et les structures ayant pris part, le nombre de personnes invitées par structure et le nombre de participants aux évaluations désagrégés genre. Un tableau permettra de présenter cette synthèse.

Maritime	CNJ/CRJ	8	CNJ/CRJ	6	2	8
	CFREDD	9	CFREDD	0	8	8
	FETAPH	2	FETAPH	0	0	0
	ONATEPH	2	ONATEPH	2	0	2
	Total Maritime	29	Total	15	11	26
TOTAL GENERAL	164		82	55	137	

3. Résumé des résultats de l'évaluation par composante³

Composante 1 : Organisation de la préparation et consultation

- **Sous-composante 1a : Dispositifs nationaux de gestion de la REDD+**

Les dispositifs nationaux de gestion de la REDD+ sont effectivement mis en place avec un mandat clairement défini. Les organes mis en place ont fonctionné dans la transparence et conformément à leur mandat.

Les acteurs de la société civile concluent que globalement, le niveau d'avancement de la sous-composante 1a est satisfaisant. Toutefois, ils relèvent que les Commissions Communales de Développement Durable (CCDD) ne sont pas encore mises en place dans toutes les communes. Ils suggèrent d'accélérer le processus de mise en place et d'opérationnalisation des CCDD dans les 117 communes du Togo.

- **Sous-composante 1b : Consultation, participation et sensibilisation**

L'élaboration et l'opérationnalisation de la stratégie de communication à travers l'utilisation de divers canaux de communication a facilité la sensibilisation et la diffusion de l'information.

Les parties prenantes ont participé activement au processus de préparation à la REDD+ à travers leurs consultations, cette participation est facilitée et relayée par les plateformes qui coordonnent les actions de sensibilisation et de mobilisation sur le terrain.

Les acteurs de la société civile estiment que la sous-composante 1b a atteint un niveau d'avancement globalement très satisfaisant. Néanmoins, il est important de poursuivre les sensibilisations pour consolider les acquis et toucher davantage les localités qui ne le sont pas encore.

Composante 2 : Préparation de la stratégie REDD+

- **Sous-composante 2a : Evaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, des lois, des politiques et de la gouvernance forestière**

En prélude à l'élaboration de la stratégie nationale REDD+, des études diagnostiques ont été réalisées pour comprendre les facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts. Les résultats de ces études ont permis d'élaborer la stratégie nationale REDD+ dans une démarche participative, inclusive et itérative à travers les différents ateliers de consultations et de validations.

Les acteurs de la société civile constatent avec satisfaction que la composante 2a a atteint un niveau d'avancement très satisfaisant.

³ Il s'agit pour chaque sous-composante : a) d'apprécier le nombre de critères ayant un niveau d'avancement très satisfaisant et/ou satisfaisant ; ceux nécessitant une amélioration et/ou ceux pour lesquels il manque de progrès ; b) tirer une conclusion synthétique par rapport à la sous-composante ; c) indiquer, sur la base des points forts et des faiblesses, les principales améliorations à apporter ou les ajustements nécessaires à faire par rapport à la sous-composante

Le défi majeur qu'il convient de relever par rapport à cette sous-composante est la mobilisation des ressources pour mettre en œuvre la stratégie nationale REDD+.

- **Sous-composante 2b : Options stratégiques REDD+**

L'évaluation environnementale sociale et stratégique (EESS) a été réalisée dans une approche participative et inclusive. Elle a recueilli les préoccupations des parties prenantes sur les différentes options stratégiques de la première version de la Stratégie nationale REDD+. Ces options stratégiques ont été analysées et affinées lors des consultations. L'EESS a identifié les risques et bénéfices attendus des options pour établir le degré de faisabilité de chaque option stratégique et proposer les mesures d'atténuation.

Les acteurs de la société civile concluent que le niveau d'avancement de la sous-composante 2b est satisfaisant. Cependant, ils relèvent que le Togo ne dispose pas encore d'un cadre juridique qui règlemente les EESS. Ils proposent à cet effet qu'un plaidoyer soit fait pour l'adoption et l'opérationnalisation du décret EESS en cours d'élaboration.

- **Sous-composante 2c : Cadre de mise en œuvre**

Le mécanisme de gouvernance carbone et de partage de bénéfices a été élaboré dans une approche participative et inclusive, à travers de larges consultations pour servir de directive devant encadrer le partage de bénéfices. Cependant, le texte juridique devant encadrer la mise en œuvre de ce mécanisme n'est pas encore élaboré.

Les acteurs de la société civile estiment que le niveau d'avancement de la sous-composante 2c nécessite des améliorations. Ils suggèrent à cet effet d'élaborer les textes juridiques qui vont encadrer la gestion des fonds carbone et d'assurer la vulgarisation et la diffusion systématiques du MPB à tous les niveaux.

Deux mécanismes de gestion des plaintes ont été élaborés de façon participative et inclusive par la commission des textes juridiques du MERF en collaboration avec les différents acteurs et partenaires engagés dans le processus REDD+ : i) un MGP de la phase de préparation qui traite des plaintes en lien avec les activités de la phase de préparation ; ii) un MGP de la phase de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ qui a pour champ d'action des activités qui seront menées pendant cette phase,

Ces deux MGP ont été élaborés à travers des ateliers de consultation en prenant en compte particulièrement les préoccupations des groupes vulnérables.

- **Sous-composante 2d : Impacts sociaux et environnementaux**

L'EESS a permis d'établir la situation de référence avant REDD+, d'approfondir l'analyse sur les impacts négatifs potentiels, de proposer les mesures d'atténuation, d'élaborer et d'intégrer les instruments de sauvegardes (CGES, PGP, CPR, CP) dans la stratégie nationale REDD+.

Deux mécanismes de gestion des plaintes ont été élaborés de façon participative et inclusive pour encadrer la gestion des plaintes.

Les acteurs de la société civile estiment que le niveau d'avancement de la sous-composante 2d est très satisfaisant. Cependant, ils relèvent que les organes de gestion des plaintes tels que mis en place actuellement ne facilitent pas l'accessibilité du MGP au niveau des communes et des cantons. Ils suggèrent à cet effet la création des organes de gestion des plaintes au niveau villageois, cantonal, communal. Ils suggèrent également la création d'un numéro vert pour gérer les plaintes et recommandent de poursuivre la vulgarisation et la diffusion du MGP de la phase de mise en œuvre.

4. Résultats de l'évaluation

N°	Aspects à évaluer	Points forts	Points faibles	Activités à mener pour améliorer les points faibles
1	Dispositifs/organes mis en place pour gérer le processus de préparation à la REDD+	<p>En vue d'assurer la gestion efficace du processus de préparation à la REDD+, trois organes ont été mis en place au niveau national par un décret présidentiel (Décret N° 2016-007/PR (du 25.01.2016). Ces organes sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Comité National REDD+ ; • La Coordination Nationale REDD+ ; • Le groupe national de travail REDD+ <p>Ce décret définit clairement leur mandat et leurs attributions ; ce qui leur confère une légitimité juridique et institutionnelle.</p> <p>✚ Le Comité National REDDD+ est l'organe d'orientation et de décision. Il est composé de trente-cinq membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentants des institutions de l'Etat, - 13 Ministères et hautes personnalités, - Des organisations de la société civile, - du secteur privé, - de la chefferie traditionnelle, - des institutions de recherche. <p>Le Comité National REDD+ est présidé par le Ministre de l'environnement, et des ressources forestières.</p> <p>✚ Le Groupe National de Travail REDD+ est l'organe technique. Il appuie le Comité National REDD+ et la Coordination Nationale REDD+. Il est constitué d'une équipe multidisciplinaire dont les membres sont issus des :</p> <ul style="list-style-type: none"> - institutions de l'administration publique, - organisations de la société civile, - partenaires techniques et financiers. 	<p>Au niveau communal, les CCDD ne sont pas encore mis en place dans toutes les communes</p> <p>Absence d'organes de coordination des communes au niveau du REDD+</p> <p>Insuffisance de coordination et de concertation entre toutes les parties prenantes (à tous les niveaux)</p>	<p>Accélérer le processus de mise en place et d'opérationnalisation des CCDD</p> <p>Redynamiser les cadres régionaux et préfectoraux de concertation entre acteurs</p> <p>Renforcer la communication entre les différentes parties prenantes</p>

	<p>Les membres du groupe national de travail sont sollicités par la Coordination pour accomplir les tâches techniques en fonction de leurs domaines de compétence.</p> <p>✚ La Coordination Nationale REDD+ est l'organe d'exécution. Elle assure au quotidien la gestion opérationnelle du processus REDD+. Elle est dirigée par un coordonnateur national. Elle est composée de six (06) cellules notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la cellule d'appui au programme ; - la cellule administrative et financière ; - la cellule de l'information, éducation et communication ; - la cellule suivi-évaluation ; et « mesure, reportage et vérification (MRV) » ; - la cellule des sauvegardes environnementale et sociale ; - la cellule de passation des marchés. <p>La Coordination Nationale est appuyée par un Assistant Technique International (ATI).</p> <p>Au niveau régional et préfectoral, une décision ministérielle (décision N° 017/SG/MERF du 12 avril 2012) désigne comme points focaux pour coordonner les activités REDD+ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les directions régionales de l'environnement et des ressources forestières ; - un agent y est désigné pour faire le suivi rapproché des activités REDD+. - les directions préfectorales de l'environnement et des ressources forestières qui sont les points focaux. <p>Dans chaque région et préfecture, un cadre de concertation et d'échange est mis en place et regroupe l'ensemble des acteurs concernés. Il s'agit respectivement des :</p> <ul style="list-style-type: none"> - commissions régionales de développement durable (CRDD) ; - commissions préfectorales de développement durable (CPDD) ; - commissions communales de développement durable (CCDD). 		
--	--	--	--

		<p>Par ailleurs, les plateformes des organisations de la société civile ont été également soit mis en place soit appuyées pour faciliter la coordination des actions sur le terrain, la mobilisation des parties prenante et la diffusion de l'information. Ces plateformes sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consortium Femmes-REDD+ (CFREDD+), - Coordination Togolaise des Organisations des Producteurs (CTOP), - Conseil National des Organisations de la Société Civile pour le Développement Durable (CNOOD), - ONATEPH, - Conseil National de la Jeunesse (CNJ), - PFPC, - RFCT, - FETAPH, - La chefferie traditionnelle, - Le Réseau des pépiniéristes, <p>Ces organes, comités, cadres de concertation et plateformes ont œuvré à l'évolution normale du processus REDD+ en accomplissant leurs tâches dans les délais et conformément à leur mandat.</p>		
2	Sensibilisation, participation et consultation	<p><u>Au niveau de la sensibilisation :</u></p> <p>Pour répondre aux préoccupations des populations sur les avantages concrets que la REDD+ peut apporter, une stratégie de communication a été élaborée assortie d'un plan de communication. Des canaux de communication ont été proposés pour sensibiliser le public notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Grande séance de sensibilisation sur les places publiques ✓ Les médias (radio, télévision et presse écrite, presse en ligne), ✓ le site web (www.reddtogo.tg), ✓ les dépliants/brochures et les événements publics ? ✓ les autocollants, les spots publicitaires, ✓ magazine, ✓ les affiches, les livrets, ✓ les réseaux sociaux 5 tweeter, Facebook, WhatsApp), ✓ diffusion des sketches en langues locales 	<p>Toutes les localités n'ont pas été touchées par les sensibilisations</p> <p>Insuffisance de restitutions de retours des ateliers et rencontres</p> <p>Insuffisance de ressources financières pour les activités de</p>	<p>Poursuivre les sensibilisations pour toucher toutes les localités.</p> <p>Mettre en place des plateformes des réseaux sociaux qui facilitent le relai des informations</p> <p>Renforcer les capacités de</p>

		<ul style="list-style-type: none"> ✓ dossiers, reportages, conférences-débats ✓ les réunions physiques et virtuelles, ✓ La publication d'un numéro du bulletin électronique « REDD+ Infos », ✓ etc. <p>plusieurs thématiques de sensibilisation ont été animées au profit des parties prenantes notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'information de tous les acteurs sur le processus REDD+, ✓ sensibilisations des femmes sur le processus REDD, ✓ Les changements climatiques, la lutte contre la déforestation, l'économie du combustible, ✓ le rôle et responsabilité des acteurs locaux dans la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts, ✓ les risques des systèmes de production non durables, ✓ L'utilisation des foyers améliorés, fours et séchoirs solaires, la technique améliorée de carbonisation ✓ L'importance socio-économique et environnementale des forêts, ✓ Appui à lutte contre la dégradation des sols et déforestations à travers les AGR en vue de renforcer les capacités de résiliences des femmes face au COVID 19, ✓ La gestion durable et la conservation des forêts naturelles ; ✓ L'importance de la REDD+ ; ✓ L'utilisation des sketches, organisation des émissions radiophoniques, l'utilisation des langues locales pour apporter les messages aux populations à la base ; ✓ La Création des emplois verts ✓ Etc. <p>La contractualisation avec les médias a permis de faire la couverture médiatique de toutes les activités et de relayer l'information à tous les niveaux.</p> <p><u>Participation et consultation :</u></p> <p>La participation des parties prenantes au processus REDD+ est marquée par leurs consultations à travers les ateliers préfectoraux et régionaux. Ainsi, les parties prenantes ont participé aux diverses consultations suivantes :</p>	sensibilisation et de formation sur le terrain	mobilisation des sources financières des acteurs
--	--	---	--	--

		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibilisations de la population à la base, ✓ Etudes diagnostiques, ✓ Elaboration et validation de la stratégie nationale REDD+, ✓ consultation sur les EESS, ✓ Elaboration et validation du MGP, ✓ Elaboration et validation du MPB, ✓ Elaboration et validation des instruments de sauvegardes environnementale et sociale (CGES, PGP, CPR, CP) <p>Ces différentes consultations ont été menées sous la forme de réunions, d'ateliers et de tables rondes à travers une approche participative et transparente pour permettre aux différentes catégories d'acteurs de s'exprimer. Elles ont permis aux parties prenantes d'exprimer leurs préoccupations, de donner leurs commentaires qui sont effectivement pris en compte.</p>		
3	Préparation de la stratégie nationale REDD+	<p>La stratégie nationale REDD+ a été élaborée dans une démarche participative, inclusive et itérative à travers les différents ateliers de consultations et de validations.</p> <p>Dans le souci de comprendre les principaux moteurs de la déforestation et de dégradation des forêts et élaborer la stratégie nationale REDD+, neuf (09) études diagnostiques ont été réalisées.</p> <p>Ces études sont les suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. étude sur la dynamique de l'utilisation du bois-énergie au Togo ; 2. étude sur l'intégration du secteur forestier dans les autres secteurs connexes ; 3. analyse du cadre juridique et réglementaire et préparation des textes d'application dans le contexte de REDD+ au Togo ; 4. étude sur l'utilisation des terres et les options stratégiques futures pour l'aménagement du territoire au Togo ; 5. étude sur les causes et conséquences de la déforestation et de la dégradation des forêts au Togo et identification des axes d'intervention appropriées ; 6. analyse socio-économique de la contribution du secteur forestier à l'économie du Togo ; 		

		<p>7. étude sur la détermination des périodes pour les feux précoces selon les régions écologiques du Togo ;</p> <p>8. étude sur la création et la gestion durable des plantations forestières et agroforestières dans le domaine des particuliers ;</p> <p>9. analyse historique de la couverture forestière.</p> <p>En plus de ces 09 études analytiques, trois autres études transversales ont été réalisées notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'étude sur l'évaluation environnementale sociale stratégique (EESS), • l'étude sur le mécanisme de plaintes et de recours MGP, • l'étude sur la gouvernance carbone, <p>Les résultats de ces différentes études ont permis de proposer le premier draft de la stratégie.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les ateliers de consultation ont été organisés pour prendre en compte les points de vue des parties prenantes sur ce premier draft. - Suite à la consultation des parties prenantes, et à la prise en compte de leurs préoccupations, le premier draft a été amélioré pour produire le draft 2 - Les EESS ont permis d'approfondir l'analyse des impacts et proposer la faisabilité des options stratégiques. - Une dernière consultation a permis de prendre en compte les préoccupations les acteurs pour produire la version finale. - Validation participative de la version finale par les parties prenantes, - L'approbation de la stratégie nationale par le comité national REDD+, - L'adoption du document de stratégie par le gouvernement, - Inscription de REDD+ dans le PND. 		
4	Réalisation de l'évaluation environnementale sociale stratégique	<p>l'EESS a été réalisée dans une approche participative et inclusive. Elle a recueilli les préoccupations des parties prenantes sur les différentes options stratégiques de la première version de la Stratégie nationale REDD+. Ces options stratégiques ont été analysées et affiner lors des consultations. L'EESS a identifié les risques et bénéfices attendus des options pour établir le degré de faisabilité de chaque option stratégique. Le résumé des points forts de la</p>	<p>Le Togo ne dispose pas d'un cadre juridique qui règlemente les EESS</p>	<p>Plaidoyer pour l'adoption et l'opérationnalisation du décret EESS en cours d'élaboration</p>

		<p>réalisation de l'évaluation environnementale sociale stratégique se présente comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'EESS a permis d'établir la situation de référence avant REDD+ - L'EESS a permis d'approfondir l'analyse sur les impacts négatifs potentiels et de proposer les mesures d'atténuation pour juguler ces impacts négatifs ; - L'EESS a permis d'analyser la faisabilité des différentes options stratégiques - L'EESS a permis d'élaborer et d'intégrer les instruments de sauvegardes environnementale (CGES, PGP) et sociale (CPR, CP) dans la stratégie nationale REDD+ ; - L'EESS a permis de finaliser l'élaboration de la stratégie nationale REDD+ en prenant en compte la faisabilité des différentes options stratégiques. 		
5	Préparation du mécanisme de gestion des plaintes	<p>Deux mécanismes de gestion des plaintes ont été élaborés de façon participative et inclusive par la commission des textes juridiques du MERF en collaboration avec les différents acteurs et partenaires engagé dans le processus REDD+ :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un MGP de la phase de préparation qui traite des plaintes en lien avec les activités de la phase de préparation, • Un MGP de la phase de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ qui a pour champ d'action les activités qui seront menées pendant cette phase, <p>Ces deux MGP ont été élaboré à travers des ateliers de consultation en prenant en compte particulièrement les préoccupations des groupes vulnérables.</p> <p>Ces deux MGP définissent clairement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le champ d'action d'une plainte ; - la validé d'une plainte ; - les parties prenantes concernées ; - le niveau et les organes de gestion des plaintes ; - la composition et le fonctionnement des organes de gestion des plaintes ; 	<p>Les organes de gestion des plaintes tels que mis en place actuellement ne facilitent pas l'accessibilité du MGP au niveau des communes et des cantons</p> <p>Insuffisance d'appropriation du MGP de la phase de mise en œuvre par les populations.</p>	<p>-Envisager dans la mesure du possible la création des organes de gestion des plaintes au niveau villageois, cantonal, communal</p> <p>Créer un numéro vert pour gérer les plaintes</p> <p>Poursuivre la vulgarisation et la diffusion du MGP de la phase de mise en œuvre.</p>

		<ul style="list-style-type: none"> - les différentes étapes de gestion des plaintes. <p>Le MGP a trois niveaux de résolution des plaintes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le niveau préfectoral, - Le niveau régional - Le niveau national <p>Le MGP est une directive qui encadre la mise en œuvre de la stratégie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les deux MGP ont pour objectif d'éviter ; d'atténuer ou de minimiser les conflits qui pourront naître entre les acteurs, • ils permettent d'éviter la perte du temps et le coût onéreux des procédures judiciaires ; • Le mécanisme MGP est un mécanisme non juridictionnel de conciliation et de pacification entre les parties au conflit et garantit la cohésion sociale. <p>✚ Le MGP de la phase de préparation est opérationnel. Les capacités des organes de gestion ont été renforcées et un appui logistique est mis à leur disposition. Dans 38 préfetures, des ateliers préfectoraux de vulgarisation du MGP ont été organisés et des émissions sur les radios communautaires ont été animées.</p> <p>La Coordination nationale REDD+ effectue périodiquement des missions de suivi de la mise en œuvre de ce MGP sur le terrain pour apprécier les procédures de gestion au niveau des organes, la nature des plaintes, les difficultés que pose leur résolution et les solutions alternatives pour résoudre ces plaintes.</p> <p>✚ Le MGP Phase de mise en œuvre de la REDD+ a été finalisé et validé lors des ateliers régionaux et national. Il a été approuvé par la Banque mondiale le 13 janvier 2021.</p>		
6	Elaboration du mécanisme de partage de bénéfices	<p>Dans le cadre de la REDD+ au Togo, le mécanisme de gouvernance carbone et de partage de bénéfices a été élaboré dans une approche participative et inclusive, à travers de larges consultations. Il a été élaboré en exploitant les informations collectées lors des consultations des parties prenantes.</p> <p>Les avantages suivants sont attendus du MPB :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le MPB un outil qui permet d'éviter les conflits liés aux partages des bénéfices ; 	Le texte exclusif de l'option juridique n'est pas encore élaboré	Elaborer les textes juridiques qui vont encadrer la gestion des fonds carbone

	<ul style="list-style-type: none"> • Le MPB est une directive qui permet d'encadrer la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ ; • Le MPB garantit la transparence, l'équité et l'égalité dans le partage des bénéfices; <p>Le mécanisme de partage des bénéfices n'est pas encore opérationnel.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans sa phase opérationnelle, la gestion des fonds sera confiée au ministère de l'économie et des finances qui a été retenu (comme option institutionnelle) par le comité national REDD+ pour la distribution des bénéfices REDD+. - Pour l'option juridique, le comité national REDD+ a retenu l'adoption d'un acte ou instrument juridique exclusif de la gouvernance carbone. <p>Le fait que la gestion des fonds soit confiée au MEF constitue une garantie institutionnelle de la gestion transparente qui rassure les partenaires et les acteurs qui auront contribué à stocker le carbone.</p>	<p>Le MPB n'est pas suffisamment connu des acteurs sur le terrain</p>	<p>Plaidoyer pour la vulgarisation et la diffusion systématiques du MPB à tous les niveaux</p>
--	---	---	--

5. SYNTHÈSE DES FAIBLESSES

Au terme de l'auto-évaluation du processus de préparation à la REDD+, la synthèse des faiblesses relevées par les organisations de la société civile se résume comme suit :

- Au niveau communal, les Commissions Communales de Développement Durable ne sont pas encore mises en place dans toutes les communes.
- Inexistence d'organes de coordination des actions REDD+ au niveau des communes.
- Insuffisance de coordination et de concertation entre toutes les parties prenantes (à tous les niveaux).
- Certaines localités n'ont pas encore été touchées par les sensibilisations.
- Les informations reçues lors des ateliers et rencontres ne sont pas suffisamment restituées à la base.
- Insuffisance de ressources financières pour les activités de sensibilisation et de formation sur le terrain.
- Le Togo ne dispose pas encore d'un cadre juridique qui régleme les EESS.
- Les organes de gestion des plaintes tels que mis en place actuellement ne facilitent pas l'accessibilité du MGP au niveau des communes et des cantons ;
- Insuffisance d'appropriation du MGP de la phase de mise en œuvre par les populations
- Le texte exclusif de l'option juridique devant régler le partage des bénéfices carbonés est pas encore élaboré.
- Le MPB n'est pas suffisamment connu des acteurs sur le terrain.

6. ACTIONS POUR AMÉLIORER LES FAIBLESSES

Pour améliorer les faiblesses ci-dessus énumérées et consolider les acquis, l'ensemble des acteurs de la société civile suggèrent les pistes suivantes :

- Accélérer le processus de mise en place et d'opérationnalisation des Commissions Communales de Développement Durable.
- Redynamiser les cadres régionaux et préfectoraux de concertation entre acteurs.
- Renforcer la communication entre les différentes parties prenantes.
- Poursuivre les sensibilisations pour toucher toutes les localités.
- Mettre en place des plateformes des réseaux sociaux qui facilitent le relai des informations.
- Renforcer les capacités de mobilisation des ressources financières des acteurs pour pouvoir poursuivre les sensibilisations et la diffusion des informations.
- Plaidoyer pour l'adoption et l'opérationnalisation du décret EESS en cours d'élaboration.
- Envisager dans la mesure du possible la création des organes de gestion des plaintes au niveau villageois, cantonal, communal.
- Créer un numéro vert pour gérer les plaintes
- Poursuivre la vulgarisation et la diffusion du MGP de la phase de mise en œuvre.
- Elaborer les textes juridiques qui vont encadrer la gestion des fonds carbone
- Plaidoyer pour la vulgarisation et la diffusion systématiques du MPB à tous les niveaux

CONCLUSION

Au terme des six ateliers régionaux d'auto-évaluation participative du processus de préparation à la REDD+ avec les parties prenantes, les acteurs de la société civile estiment que globalement, le processus de préparation à la REDD+ s'est déroulé de façon satisfaisante.

Les organes prévus pour gérer le processus de préparation à la REDD+ ont été mis en place conformément aux prévisions. ces organes ont effectivement fonctionné selon leur mandat.

A travers la stratégie de communication REDD+, et l'utilisation des canaux appropriés, l'information a été diffusée auprès tous les acteurs. Les différentes plateformes de la Société civile ont participé activement aux différentes étapes du processus de préparation à la REDD+ à travers les sensibilisations, les consultations, les ateliers de formation.

La réalisation des études diagnostique et les évaluations environnementales sociales et stratégique ont permis de comprendre les moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts ainsi que risques et bénéfices attendus des actions REDD+. Les résultats de ces études ont contribué à l'élaboration de façon participative, inclusive et itérative de la stratégie nationale REDD+ et l'ensemble des instruments de sauvegardes environnementale et sociale.

Les directives devant encadrer la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ ont été également élaborés et leur diffusion auprès des partie prenante est amorcée.

Bien que n'étant pas encore opérationnelle, les options institutionnelle et juridique du mécanisme de partage des bénéfices ont été approuvées par le comité national REDD+ et adoptées par le gouvernement.

Le bilan global du processus de préparation à la REDD+ indique clairement que le Togo est suffisamment prêt pour entamer la deuxième phase dudit processus. Cette posture est confortée par l'adoption de la stratégie nationale par le gouvernement le 24 mars 2021 témoignant ainsi l'engagement politique du Togo qui fait de la REDD+ la priorité de l'action gouvernementale.

Le défi majeur que le Togo doit impérativement relever et entrer en douceur dans cette deuxième phase reste la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+.

Annexes

1- Listes de présence

- Listes de présence des acteurs de la société civile de la région des Savanes
- Listes de présence des acteurs de la société civile de la région de la Kara
- Listes de présence des acteurs de la société civile de la région Centrale
- Listes de présence des acteurs de la société civile de la région des Plateaux-Est
- Listes de présence des acteurs de la société civile de la région des Plateaux-Ouest
- Listes de présence des acteurs de la société civile de la région Maritime

2- Synthèses des résultats d'évaluation

- Synthèse des résultats d'évaluation de la région des Savanes.
- Synthèse des résultats d'évaluation de la région de la Kara.
- Synthèse des résultats d'évaluation de la région Centrale.
- Synthèse des résultats d'évaluation de la région des Plateaux-Est
- Synthèse des résultats d'évaluation de la région des Plateaux-Ouest.
- Synthèse des résultats d'évaluation de la région Maritime

